

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

## ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2. Ouverture de la séance extraordinaire
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Première période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
- 5. Adoption du budget municipal pour l'année 2024
- 6. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2024, 2025 et 2026
- 7. Deuxième période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
- 8. Levée de la séance

Le présent ordre du jour peut être modifié lors de la séance.